

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 179 Subvention d'équipement (2.000.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris (1er).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'investissement et de signer une convention avec l'association Théâtre Musical de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d'investissement attribuée à l'association Théâtre Musical de Paris, 2 rue Édouard Colonne 75001 Paris, au titre de l'année 2019 est fixée à 2.000.000 euros. SIMPA 20477 – 2019-09513 ;

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 2.000.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants sous réserve des disponibilités des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO